



# Charte du greeter

*L'Office du Tourisme souhaite développer une nouvelle forme de tourisme et plus particulièrement d'accueil, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.*

## Qui sont les Greeters ?

Né à New-York au début des années 90, le concept des Greeters fait maintenant l'objet d'un réseau mondial, « the Global Greeter Network » prône la découverte « autrement » d'un territoire avec un habitant.

Les Greeters sont des habitants ou résidents de Saint-Gervais, amoureux de leur village et de leur région, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons, qui se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la station, dans des lieux qui leurs tiennent à coeur.

Le Greeter fait partager son village en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Le Greeter partage ses connaissances du village et de sa région en fonction de la demande des visiteurs. Les thèmes de balade sont divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le sport, la gastronomie. Ils sont des supports à la rencontre, mais c'est avant tout l'expérience humaine et l'échange culturel qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, disponible au moins une demi-journée par mois et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais il faut avoir au moins 18 ans (néanmoins les mineurs peuvent accompagner un Greeter durant sa visite).

## Qui sont les Visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaire, touristique ou autre. Le nombre de personnes pour une balade avec un bénévole ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée **de plus de 18 ans**.

## Comment « Saint-Gervais Mont-Blanc Greeters » met en contact Visiteurs et Bénévoles ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne sur le site [www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com) dans lequel il précise la composition du groupe, sa demande, décrit ses goûts et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, comme par exemple : découvrir l'histoire du Tramway du Mont-Blanc et ses randonnées, ou l'histoire de la catastrophe de 1892 des Thermes, ou découvrir la gastronomie locale ou encore dévaler quelques pentes du domaine skiable ... Il peut sélectionner des Greeters dont le profil l'a particulièrement enthousiasmé.

Ce formulaire devra être rempli **7 jours** avant l'arrivée du visiteur, cela permet à l'Office de Tourisme de trouver un Greeter disponible et de faire une proposition finale au visiteur avec les informations fournies par le Greeter : une date, un lieu de rendez-vous, les coordonnées du bénévole et la confirmation de la langue parlée pendant la balade. **Le fait d'adresser une demande ne garantit pas nécessairement la disponibilité d'un Greeter.**

Dans ce cas l'Office de Tourisme préviendra le visiteur de l'impossibilité de répondre à sa demande. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu responsable de tout inconvénient qui pourrait résulter de cette impossibilité, de toute annulation d'une balade prévue, résultant de l'indisponibilité soudaine du Greeter.

Dès que la balade est confirmée, il est demandé au visiteur de prendre contact avec le Greeter pour confirmer sa participation. Le Greeter et le visiteur sont alors à même de communiquer directement entre eux pour préparer au mieux leur balade.

### Quelques précisions sur la rencontre...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les événements saint-Gervolains et le type de relationnel établi entre le visiteur et le Greeter. En tout état de cause, c'est le Greeter qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur.

Le Greeter peut accueillir le visiteur seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un de ses enfants.

La rencontre **dure environ deux heures** mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et le visiteur sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles de fonctionnement et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt manifeste pour la balade...) **le bénévole peut se désengager de sa balade.**

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

En revanche, chaque organisation de Greeters est libre d'accepter et d'encourager, ou pas, les donations faites par les visiteurs pour nous aider dans notre fonctionnement. Elles peuvent se faire directement auprès de l'organisation de Greeters locale, ou bien auprès de la « Fédération France Greeters », qui groupe l'ensemble des organisations Greeters en France. Dans ce dernier cas, les dons contribuent au financement des actions votées par l'ensemble des Greeters français et pilotées par la Fédération.

### La marque «France Greeters©»

C'est la propriété de la "Fédération France Greeters", qui en délègue la jouissance à ses membres.

### Les valeurs fondamentales des Greeters

Statutairement, la Fédération France Greeters suit, dans cette "Charte France Greeters", les valeurs fondamentales (« CoreValues ») mises en place et gérées par IGA (International Greeter Association) au niveau international, dont voici une traduction (18/06/2014). FFG - Fédération France Greeters - Association loi 1901 SIREN : 799 603 865 SIRET : 799 603 865 00012 url : [greeters.fr](http://greeters.fr) e-mail : [contact@francegreeters.fr](mailto:contact@francegreeters.fr)

1. Les Greeters sont bénévoles, ils sont un visage ami pour le(s) visiteur(s)
2. Les Greeters accueillent des individuels et des groupes jusqu'à 6 personnes
3. La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite
4. Les Greeters accueillent toute personne, visiteur et bénévole, sans aucune discrimination.
5. Les réseaux de Greeters s'inscrivent dans une démarche de tourisme durable en respectant l'environnement et l'homme. Ils participent à l'enrichissement culturel et économique des communautés locales et contribuent à l'image positive de la destination.
6. Les réseaux de Greeters favorisent l'enrichissement mutuel et les échanges culturels entre individus pour un monde meilleur.

### Responsabilités

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'organisation de Greeters ni celle du bénévole pour toute défaillance ou litige. Les balades se font sous la responsabilité

de chacun des participants. L'organisation de Greeters, ne pourra être en aucun cas tenue responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.

- Les informations mises en ligne sur le site étaient correctes au moment de leur publication : le site est régulièrement mis à jour. La Fédération France Greeters et l'organisation de Greeters locale ne peuvent être tenues pour responsable de toute perte, dommage ou désagrément qui pourraient résulter de l'utilisation des informations publiées sur le site.
- Des liens externes vers des sites partenaires sont mis en ligne. La Fédération n'est pas responsable de la qualité des prestations délivrées et ne peut être mise en cause en cas de litige avec ces partenaires.
- Nous respectons la confidentialité de vos données personnelles en suivant les règles RGPD édictées par l'Union européenne. Les CGU's (Conditions Générales d'Utilisation) des services Greeters, détaillent les règles en place et les moyens d'accéder à vos droits en la matière.

**Tous les trajets en voiture par le Greeter ou par le visiteur** sont de l'ordre de sa responsabilité, ils sont donc fortement déconseillés, au profit des transports en commun (navettes gratuites pendant les saisons d'été et d'hiver), démarche qui s'inscrit dans la dynamique d'un tourisme durable.

### Crédits Photos

Tous droits réservés.

### Droits de propriété

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire ou artistique ou les droits voisins, la reproduction de tout ou partie des éléments composant nos sites Web est strictement interdite sans un accord explicite de l'organisation Greeters propriétaire du site.